

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾ en zone « très tendue », zone « tendue », zone « non tendue » (supprimer la mention inutile) / Année de référence :

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC
Avenant au bail à la charge du demandeur	90 € TTC
Location de garage : établissement du contrat, états des lieux	95 € TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	8 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8€ / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € TTC
Avenant au bail à la charge du demandeur	90 €

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Barème Honoraires de Location Baux commerciaux/professionnels

Honoraires de location et de rédaction de bail : 15% TTC du montant du loyer annuel hors charges + tva

Barème Honoraires de Gestion locative

Pack Confiance : **8.4 % TTC des sommes encaissées***

Pack Référence : **9.6 % TTC des sommes encaissées***

Pack Excellence : **10.8 % TTC des sommes encaissées***

*Le détail de chaque pack est disponible en agence

Barème établi le 033/12/2025